

N° / 2024

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2002, fixant les modalités de prêt des équipements communaux.

Entre les soussignés :

Madame Nicole MOISY, Maire de la commune de GENNES-VAL-DE-LOIRE, représenté par M. BRODIN Pascal, Responsable des Services Techniques.

ET
M Tél [] [] [] [] []
Courriel @
Représentant l'association
En vue de l'organisation de
Lieu de la manifestation
Pour la date du au, le matériel mentionné ci-après (*liste en annexe*).

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Mise à disposition

La Commune de Gennes-Val-de-Loire est propriétaire du matériel. À ce titre, il est insaisissable par les tiers et l'utilisateur n'a pas le droit de le céder ou de le sous-louer, ni de lui apporter une quelconque modification technique. **Le matériel réservé ne doit pas sortir du territoire de GENNES-VAL-DE-LOIRE.**
L'utilisateur s'engage à utiliser le matériel mis à disposition selon les caractéristiques préconisées par les agents des services techniques de Gennes-Val-de-Loire.

Il est demandé aux associations de ne prendre que le matériel qui leur est strictement nécessaire. Une somme calculée forfaitairement sera déduite de la subvention annuelle allouée par la commune pour tout matériel pris et non utilisé sur constat des agents techniques.

Article 2 : Durée de la convention

Le matériel sera pris par le demandeur Livré par les Services techniques
DATE RETRAIT : à h..... Lieu
DATE RETOUR : à h..... Lieu

**Le retrait et le retour du matériel se fait au Service Technique des Rosiers-sur-Loire, 1 rue des Prés de la Gare
IMPÉRATIVEMENT pendant les horaires de travail des agents communaux,
du 01/04 au 30/08 soit à 7h45 ou à 13h45 et du 01/09 au 31/03 soit à 8h45 ou 13h45**

Article 3 : Réservation du matériel

L'utilisateur souhaitant la mise à disposition de tout ou partie du matériel doit faire une demande préalable par courrier ou par courriel, auprès des Services Techniques de Gennes-Val-de-Loire, stipulant précisément la nature du matériel souhaité et la date de l'emprunt. Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée aux Services Techniques de Gennes-Val-de-Loire. Seules les demandes écrites sont prises en compte.

Adresse mail : stechnique@gennesvalde Loire.fr - Tél : 02.41.38.08.13
Secrétariat ouvert Lundi/Mardi/Mercredi/Jeudi/Vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Article 4 : Réparation des dommages éventuels

L'utilisateur s'engage à restituer le matériel mis à disposition en son état initial. En cas de dommages causés au matériel, la commune de Gennes-Val-de-Loire fera procéder aux réparations nécessaires ou à son remplacement. La facture correspondante sera adressée au demandeur qui s'engage à la régler.

Article 5 : Responsabilités et assurances

L'utilisateur s'engage à contracter les assurances nécessaires à couvrir les risques en garantie dommage (*notamment vol, dégât des eaux, incendie, évènements naturels ou tout acte de vandalisme*) liés à l'utilisation du matériel sur le lieu de la manifestation et pendant le transport de celui-ci.
L'utilisateur en qualité de dépositaire assume l'entière responsabilité du matériel dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution. Il est le seul responsable de tous dégâts causés au matériel et ce quelqu'en soit la cause ou nature. Il appartient au demandeur d'assurer la mise en sécurité des biens mis à disposition par la Collectivité Gennes-Val-de-Loire (*condition météorologique, vandalisme, mise en place des lesteurs, etc.*).

LISTE DU MATÉRIEL MIS À DISPOSITION

DÉSIGNATION	QUANTITÉ DISPONIBLE	QUANTITÉ SOUHAITÉE	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES
REMORQUES DE TABLES <i>(pour 60 personnes)</i>	4		10 tables (2,19 m x 0,695 m) 20 bancs (2,19 m x 0,26 m)
TABLES PLATEAUX	25		3,10 m x 0,80 m
TABLES PLATEAUX (à monter)	19		1,20 m x 0,80 m
TABLES PLIANTES	63		2,20 m x 0,80 m
BANCS PLIANTS	153		2,20 m x 0,25 m
TRÉTEAUX GRIS	30		0,85 m x 0,80 m
TRÉTEAUX ROUGES	30		0,75 m x 0,70 m
CHAISES PLIANTES VERTES	103		
CHAISES COQUILLES	100		
STANDS « RAFALE »	4 complets (possibilité 4 individuels ou 5 linéaires)		3 m x 3 m (avec 5 bâches)
STANDS « RAPID ALU »	13		3 m x 3 m
STAND « LAZER »	1		6 m x 3 m
PODIUM	9		2 m x 1 m / Hauteur 0,40 m
	1		4,80 m x 6 m / H 0,5 ou 0,7 ou 1 m (escalier, 2 rampes)
GRILLES D'EXPOSITION (avec pied)	15		2 m x 1 m - grise
	4		2 m x 0,8 m
	12		1 m x 0,8 m
	3		1,85 m x 0,95 m
	3		1,60 m x 0,50 m
	9		1,65 m x 0,95 m
GRILLES D'EXPOSITION (sans pied)	9		1,9 m x 1,2 m
PIEDS	32		
ARMOIRE ÉLECTRIQUE N° 1	1		Disj. 63A / 6 PC mono 16A / 3 PC mono 32A / 2 PC tri 20A / 1 PC P17 32A
ARMOIRE ÉLECTRIQUE N° 2	1		Disj. 63A / 4 PC mono 16A / 2 PC mono 32A / 2 PC tri 20A / 1 PC tri 32A
CÂBLES TOURET N° 1	1		Long 70 ml Section 10 ² / Puissance 63A / P17
CÂBLES TOURET N° 2	1		Long 50 ml Section 10 ² / Puissance 63A / P17
PASSE-CÂBLES	8		80 cm
CHAÎNE PLASTIQUE	3 x 25 ml 4 x 10 ml		Pour délimitation cheminement
POTEAUX SUR SOCLE PLASTIQUE	14		Hauteur 90 cm Ø 50 mm Socle lesté 28 x 28 cm
BARRIÈRES	204		
DÉFIBRILLATEUR	1		DAE portable (sacoche)

Fait à GENNES-VAL-DE-LOIRE, le.....
Signature Demandeur

Signature Responsable Services Techniques
Pascal BRODIN

Livraison du matériel conforme à la convention signée :
OUI NON (cocher case correspondante + signature)